

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1872.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Ministère des Finances pour l'exercice 1873.

(Voir le N° 81, session 1871-1872, et les N°s 4 et 51, session 1872-1873 de la
Chambre des Représentants, et le N° 7 du Sénat.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président, COGELS-OSY, le Baron
VAN CALOEN, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Diverses modifications ayant été apportées au Projet de Budget du Ministère des Finances de 1873, depuis sa présentation, ce Budget atteint actuellement la somme de 13,986,455 fr., supérieure de 496,875 fr. sur le Budget de l'exercice antérieur. — L'augmentation la plus importante, s'élevant à 218,850 fr., concerne le service des douanes et de la recherche maritime, conséquence naturelle de l'accroissement considérable des opérations commerciales du port d'Anvers, l'ouverture du chemin de fer de Malines à Termonde et résulte de la nécessité de réprimer la fraude des alcools.

Il appert des documents soumis à l'examen de votre Commission que le Département des Finances compte encore 4,734 agents dont le traitement individuel ne s'élève pas à 1,200 francs. La Section centrale de la Chambre des Représentants a appelé l'attention de M. le Ministre des Finances sur cet état de choses; votre Commission émet également le vœu que cette situation soit l'objet d'un examen bienveillant.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi que vous avez renvoyé à son examen.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.